

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025-2026-2027

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Mélanie sera, en 2027, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la MRC de Joliette, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle d'évaluation ou au cours de l'exercice suivant;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin par règlement et disponible à la MRC de Joliette à l'adresse suivante : 1355, rue Lépine, Joliette (Québec) J5E 4B7;
- Être déposée au bureau de la MRC de Joliette ou être envoyée à la MRC de Joliette à l'adresse ci-dessous, par courrier recommandé;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 508-2025 de la MRC de Joliette.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce vingtième jour du mois d'octobre 2026.



Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Philippe Pichet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, entre 8 h et 17 h, ce vingtième jour du mois d'octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingtième jour du mois d'octobre 2026.



Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier